Haute-Garonne le Département



Favoriser l'autonomie

Le nouveau schéma départemental 2024-2028 en faveur des personnes âgées & des personnes en situation de handicap





Mon ambition est de faire de la Haute-Garonne un territoire de référence dans la relation aux usagers, l'approche inclusive et l'innovation sociale.

Les faits sont devant nous : nous vivons dans le Département français avec la plus forte croissance démographique entre 2014 et 2020. Dans ce contexte, il est impératif de prendre à bras-le-corps le sujet du vieillissement qui va se poser dans les prochaines années. Nous devons accélérer pour apporter des réponses adaptées aux problématiques des personnes âgées et handicapées. Améliorer leur quotidien, c'est un des grands défis de notre siècle.

Au Département, nous anticipons pour tendre vers une meilleure prise en charge du grand âge et du handicap. Cela signifie, en premier lieu, préserver l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

Ce schéma répond à plusieurs de leurs problématiques : d'une part, le maintien à domicile, le soutien des proches aidants, les mobilités. De l'autre, l'attractivité du secteur médicosocial, une scolarité et des emplois plus inclusifs. Sans occulter cette lutte sans merci contre l'isolement.

Soyez-en sûrs : le Conseil départemental, ses agents, ses élus, continueront de faire ce qu'ils font tous les jours : s'occuper des plus fragiles. C'est la première mission du Département, celle que nous confie la loi et, dans un contexte contraint, la première priorité que j'ai fixée.

Sébastien VINCINI

Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne



Plus d'inclusion pour les personnes âgées et handicapées, c'est également un meilleur accès aux droits. Dans un quotidien rythmé par les démarches administratives, nous avons développé de nouveaux télé services pour la MDPH.

Cela s'accompagne de l'ouverture de services publics, avec de nouvelles Maisons départementales de proximité. Certaines d'entre elles reçoivent même cette année des services de l'État, comme à Grenade pour les impôts ou à Montréjeau, labellisée *France services* depuis cet été.

Alain GABRIELI

Vice-Président en charge des personnes âgées, personnes handicapées et de l'Accès aux soins



5 AXES STRUCTURANT LES ACTIONS DU SCHÉMA

Les axes structurant le schéma sont liés directement aux travaux effectués pour élaborer le bilan des schémas en faveur des personnes en situation de handicap 2019-2023 et le diagnostic ainsi qu'aux réflexions collectives menées lors des différents temps de concertation avec les institutions, les partenaires, et les usagers. Le Conseil départemental a souhaité mettre l'accent sur la coopération des différents acteurs afin de partager collectivement diagnostic, actions à décliner sur le territoire et modalités opérationnelles de mise en œuvre. A l'issue de ces temps de concertations, 5 axes ont été déterminés et se déclinent en engagements et en actions avec pour objectif de répondre aux besoins et aux attentes des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Le précédent schéma a été réalisé dans sa quasi totalité. Celui-ci vise le même objectif en étant la nouvelle feuille de route du Département en matière de politiques publiques autonomie pour les 5 années à venir, avec un plan d'action qui devra tenir compte de l'évolution du contexte national et des besoins des usagers.

LES PRINCIPALES AMBITIONS DE CE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL 2024-2028 SONT :

P. 04 AXE 1 → Favoriser l'approche inclusive

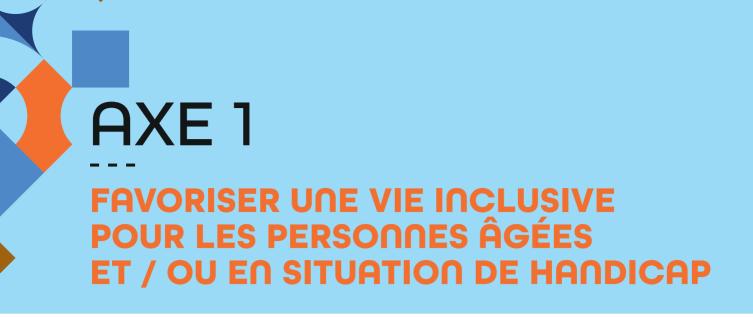
P. 06 AXE 2 → Améliorer la qualité du service rendu

P. 08 AXE 3 → Faire évoluer l'offre au regard des besoins

P. 12 AXE 4 → Accompagner les professionnels du secteur de l'autonomie

P. 14 AXE 5 → Piloter et évaluer les politiques publiques engagées en concertation avec l'ensemble des partenaires

P. 15 Les Chiffres Clés en Haute-Garonne



Le premier axe du schéma est consacré au déploiement de l'approche inclusive pour les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais. Le modèle de l'approche inclusive est une alternative au modèle social actuel qui propose des circuits différenciés aux personnes qui ne sont pas considérées spontanément comme étant dans la norme sociale. Il s'agit pour le Département de créer et de porter une politique ambitieuse au service d'une société plus inclusive. Ce modèle de société est au bénéfice de toutes et de tous, à commencer par les personnes en situation de handicap et les personnes âgées.

ENGAGEMENT 1

Engager le Département dans l'ensemble de ses compétences pour faire advenir une société plus inclusive

Afin de tendre vers une société plus inclusive, le Département va élaborer et mettre **en œuvre un plan d'action dans l'ensemble de ses compétences**. Ce plan d'action consistera en un travail de sensibilisation et d'appropriation de l'approche inclusive au sein de l'ensemble des directions du Conseil départemental, et sera plus largement une identification des actions nécessaires et réalisables pour que les politiques publiques et leurs déclinaisons opérationnelles traduisent concrètement le changement qu'amène le passage à une approche inclusive.

Par ailleurs, **des actions en faveur de l'approche inclusive** toucheront différents pans de la vie en

société et auront pour objectifs la mixité sociale et l'accueil dans le même lieu et le même temps pour toutes les personnes, typiques et atypiques, dans les activités culturelles et sportives via les clubs inclusifs et les ateliers inclusifs. L'inclusion sociale des personnes en situation de handicap se fera au travers du projet de conciergerie solidaire en mettant en place les conditions pour un rôle social valorisant, ou la mobilité via la participation du Conseil départemental au Plan d'action des mobilités solidaires qui a pour objectif de garantir une mobilité partout et pour toutes et tous.



ACTION A

Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action du Conseil départemental pour l'ensemble de ses compétences en faveur d'une société plus inclusive pour toutes et tous.

ACTION B

Déployer des actions en faveur de l'approche inclusive concernant spécifiquement les personnes en situation de handicap et les personnes âgées

Engager les territoires dans une démarche plus inclusive

Le Conseil départemental a la volonté d'expérimenter par le territoire la co-construction d'une société plus inclusive. Cette expérimentation sera organisée avec le concours de la Communauté de communes du Volvestre. Diagnostic, plan d'actions et évaluation seront mises en œuvre avec pour objectif in fine la construction d'un modèle inclusif déclinable **sur d'autres territoires**.



ACTION A

Expérimenter par le territoire la co-construction d'une société plus inclusive

ACTION B

Déployer la démarche au sein des territoires

ENGAGEMENT 3

Favoriser une école plus inclusive s'appuyant sur le secteur médico-social

La scolarisation des élèves en situation de handicap engage de multiples acteurs: Conseil départemental, Agence régionale de santé (ARS), Éducation nationale, Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Afin de mettre en place les conditions d'une école plus inclusive, le Département souhaite les rassembler dans une démarche partenariale permettant une meilleure lisibilité des actions de chacun, la coordination de ces dernières et la possibilité de porter des projets communs.

Pour chaque institution, des référents et des groupes de travail seront organisés afin d'optimiser la coordination et la transversalité des actions.

En parallèle, le Département mènera une réflexion conjointe avec l'ARS et l'Éducation nationale pour l'identification des espaces répondant aux besoins d'accompagnement médico-social ou de soins dans les collèges et prendra en compte l'existence de ces espaces et de cette organisation dans ses nouveaux projets.



ACTION A

Renforcer la coordination et la transversalité des institutions concernées

ACTION B

Répondre aux enjeux bâtimentaires liés aux besoins d'accompagnement médico-social en milieu ordinaire

ENGAGEMENT 4

Répondre aux enjeux de la formation, de l'accès et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Le Département aspire à faciliter la formation, l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Ce faisant, plusieurs actions seront menées avec les partenaires compétents. Ces actions visent à augmenter le taux d'emploi des personnes en situation de handicap dans les entreprises et à favoriser leur apprentissage.

En outre, il est question de renforcer la coopération entre le service public de l'emploi et les acteurs du handicap mais également d'accroître les clauses d'insertion dans les marchés publics. Cette dernière action permet d'intégrer des éléments à caractère social dans les marchés publics et de favoriser des méthodes innovantes.

Favoriser l'apprentissage

des personnes en situation



ACTION A

Favoriser le taux d'emploi des personnes en situation de handicap dans les entreprises

ACTION D

de handicap

ACTION B

Amplifier les clauses d'insertion dans les marchés publics du département

ACTION C

Renforcer la coopération entre le service public de l'emploi et les acteurs du handicap



CONSTRUIRE LE SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE (SPDA) EN HAUTE-GARONNE DANS UNE LOGIQUE DE CUMUL DES FORCES

Le Conseil départemental s'engage dans la construction d'un SPDA dont la création est officialisée par la loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir en France. Cet axe décline des actions visant la construction de ce service dont l'objectif est de renforcer la cohérence et l'efficacité des services offerts aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. En simplifiant l'accès aux droits et en optimisant les processus, il s'agit de construire un système plus inclusif et plus réactif, capable de répondre de manière adéquate aux attentes et aux besoins des usagers.

ENGAGEMENT 1

Faciliter les parcours par un accès aux droits simplifié

Cet engagement reflète une volonté de transformer l'expérience des usagers en facilitant l'accès aux droits et en garantissant des services publics réactifs et accessibles.

Le Conseil départemental s'engage à réduire les délais de réponse de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Pour ce faire, un plan d'action pluriannuel sera mis œuvre pour adapter les délais aux attentes des usagers.

De plus, la volonté constante **d'organiser la relation** à **l'usager** amène le Département à agir sur la

structuration des services qui interagissent avec les usagers, pour garantir un accompagnement plus accessible et plus efficace. Pour cela, une plateforme téléphonique autonomie sera déployée.

Enfin, le Département souhaite formaliser les engagements de niveau de service de ses directions en charge de l'autonomie par la mise en œuvre d'une démarche responsable et évaluative avec la mise en place d'un référentiel qualité.



ACTION A

Parvenir à des délais de réponse de la MDPH se rapprochant des préoccupations des usagers et élaboration d'un plan d'action pluriannuel 2026-2028

ACTION C

Formaliser davantage
les engagements de niveau
de service des directions du Conseil
départemental en charge
des politiques destinées
aux personnes âgées et/ou
en situation de handicap

ACTION B

Organiser la relation à l'usager

Développer les actions de prévention pour la santé et de repérage précoce des fragilités

Soucieux de garantir un accès aux soins et de détecter précocement les fragilités des personnes âgées en Haute-Garonne, le Conseil départemental œuvre à l'amélioration de la qualité de vie et à la prévention de la perte d'autonomie.

Afin de poursuivre sa politique de prévention santé, un plan départemental de prévention et d'accès aux soins sera déployé. Précédé d'un diagnostic sur les besoins du territoire en matière de prévention et d'accès aux soins, ce plan sera nourri des réflexions menées lors de comités usagers et d'un recueil de données statistiques. Parallèlement, le Département souhaite développer les actions sport-santé dans le but d'encourager les Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais à tenir une activité sportive régulière et adaptée à leurs besoins. De plus, une structuration de la politique publique départementale de la prévention de la perte d'autonomie sera proposée à

partir d'un programme coordonné pluriannuel de prévention et d'un état des lieux des projets soutenus par la Conférence des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie (CFPPA).

Toujours dans l'optique de prévenir les risques liés à la perte d'autonomie, le Conseil départemental souhaite renforcer les actions de repérage précoce des fragilités. Concrètement, il s'agira de continuer à soutenir la démarche du modèle ICOPE. Ce modèle consiste en la réalisation d'évaluations à domicile et d'actions de sensibilisation et d'incitation à l'auto-évaluation. En parallèle, ces missions de repérage et de prévention pourraient être intégrées dans les Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) des résidences autonomie.



ACTION A

Renforcer les actions de prévention santé

ACTION B

Renforcer les actions de repérage précoce des fragilités

ENGAGEMENT 3

Accompagner les proches aidants

Construire le Service public départemental de l'autonomie passe, en outre, par une meilleure prise en compte des proches aidants et leur accompagnement.

A cette fin, une étude complète sur les proches aidants sera menée, afin, d'une part, de diagnostiquer les besoins et l'offre existante de soutien en faveur des aidants et, d'autre part, de

définir des modalités de repérage et de mobilisation des aidants.

Ceci aura vocation à structurer et mettre en œuvre un plan d'action stratégique et opérationnel à destination des proches aidants des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.



ACTION A

Réaliser un diagnostic sur les proches aidants de personnes âgées et/ou en situation de handicap

ACTION B

Structurer un plan d'action en faveur des aidants de personnes âgées et/ou en situation de handicap



RÉUSSIR L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE À DOMICILE ET EN ÉTABLISSEMENT TOUT EN RÉPONDANT AUX CONTRAINTES BUDGÉTAIRES

L'enjeu de cet axe est de diversifier l'offre de solutions à disposition des personnes âgées à domicile et en établissement. Accompagnement des services autonomie, transformation de l'offre en établissement au regard des différents publics dans des logiques de parcours, solutions adaptées de logement seront déployés afin de répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

ENGAGEMENT 1

Soutenir les services autonomie dans leur transformation

Le décret du 13 juillet 2023 a précisé les contours du rapprochement entre les services d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD) et les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) donnant naissance aux service autonomie à domicile (SAD). Cette évolution impacte les fonctionnements des services, l'évaluation des besoins et la coordination des acteurs. Le Conseil départemental participera activement à l'évolution des SAAD en SAD, en les accompagnant, en créant de nouvelles structures SAD « Aides » et en veillant en lien avec l'ARS au maillage territorial afin que tous les besoins soient couverts. Un bilan de mi-parcours sur la réforme du service autonomie sera effectué en 2026.

En outre, le Département a pour but de proposer un meilleur accompagnement aux personnes ayant un profil spécifique (personnes très dépendantes, personnes en situation de handicap vieillissantes...). A cela s'ajoute la prise en compte des besoins sur l'ensemble du territoire et la volonté d'améliorer les conditions de vie au travail des intervenants à domicile. Pour cela le Conseil départemental souhaite **généraliser la contractualisation des SAAD** via le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.



ACTION A

Accompagner les SAAD dans la réforme du service autonomie

ACTION B

Poursuivre la contractualisation des SAAD via un CPOM dans le cadre des dotations qualité

Augmenter le nombre de solutions d'accompagnement médico-social

D'un point de vue général, une réflexion sera engagée sur la création de nouvelles places pour répondre aux besoins, notamment avec l'ARS dans le cadre des 50 000 solutions. Malgré les contraintes budgétaires, le Département s'engagera dans une politique nouvelle de **financement des investissements** en ESMS (Établissements et services sociaux et médico-sociaux) avec la rédaction d'un règlement fixant les conditions d'attribution et de versement et des campagnes de recensement des projets.

Pour répondre aux enjeux du territoire, l'accompagnement de la réforme de l'aide sociale en EHPAD (maillage territorial, mise en place du tarif différencié...) et la création de places en hébergement temporaire sur les champs Personnes âgées et Personnes en situation de handicap (définition de modalités d'octroi précises notamment) seront à l'étude.

Sur le volet des personnes en situation de handicap, le Département s'engage dans l'évolution des Services d'Accompagnement à la vie sociale (SAVS) et Services d'accompagnement médico-sociaux pour adultes handicapés (SAMSAH) sur le territoire vers plusieurs objectifs : accompagner davantage de personnes, créer des indicateurs de suivi et s'assurer de la coordination des services.

Par ailleurs, pour répondre aux enjeux du vieillissement des personnes en situation de handicap, la transformation de places de foyer d'hébergement en places de foyer de vie sera initiée. Sur ce dernier point, l'accompagnement médical en structures non médicalisées sera étudié.

Enfin, en lien avec le schéma de l'Enfance du Conseil départemental le partenariat avec le secteur médico-social sera développé pour favoriser l'accès des jeunes en situation de handicap suivis par l'Aide sociale à l'Enfance à des modalités de prises en charge adaptées dans le secteur public adulte et leur permettre d'être accompagnés par des dispositifs répondant encore mieux à leurs besoins.

Des actions à destination de l'ensemble des personnes âgées et des personnes en situation de handicap seront ainsi menées comme l'accord de places en hébergement temporaire et une réflexion sur la création potentielle de places ou dispositifs supplémentaires. Concernant les personnes âgées, le Conseil départemental souhaite accompagner la réforme des modalités d'habilitation à l'aide sociale par l'engagement d'une réflexion avec les EHPAD.



ACTION A

Mettre en œuvre des modalités de suivi de l'action relative aux SAVS et aux SAMSAH

ACTION C

Participer au financement de l'investissement des ESSMS

ACTION E

Accompagner la réforme des modalités d'habilitation à l'aide sociale

ACTION G

Développer le partenariat avec le secteur médico-social afin de favoriser l'accès des jeunes majeurs ou proches de la majorité en situation de handicap suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance à des modalités de prise en charge adaptées dans le secteur adulte

ACTION B

Étudier la possibilité de création de places supplémentaires

ACTION D

Organiser l'accueil des personnes en situation de handicap vieillissantes

ACTION F

Accorder des places d'hébergement temporaire selon des conditions prédéfinies

ACTION H

Permettre aux jeunes en situation de handicap suivis par l'ASE d'être accompagnés par des dispositifs répondant à leurs besoins

Innover et poursuivre le développement de solutions pour l'habitat des personnes âgées et/ou en situation de handicap

L'habitat constitue une priorité du Conseil départemental dans le cadre de sa politique publique autonomie. En effet, il souhaite innover et poursuivre le développement de nouvelles solutions pour l'habitat des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Des solutions ont donc été pensées au sein des établissements, en matière de domicile privé et d'accès aux logements sociaux.

Tout d'abord, le Conseil départemental souhaite aller beaucoup plus loin sur la nécessité de **l'autodétermination comme modalité incontournable d'accompagnement médico-social**. Cela implique une transformation de l'offre qui s'inscrive encore davantage dans le choix de vie des personnes dans un sens plus inclusif. Le Conseil départemental va agir sur ce plan avec les établissements.

Il s'engage également à **promouvoir l'EHPAD à visée inclusive** à partir d'un travail de recherche en partenariat avec l'Université Toulouse Jean Jaurès. Il souhaite également soutenir le mouvement entamé de déploiement de places d'accueil séquentiel dans les établissements accueillant des personnes en situation de handicap.

Ensuite, le Département agit sur les logements du milieu ordinaire. Il accompagne le développement de l'habitat inclusif en poursuivant le déploiement du dispositif de l'aide à la vie partagée (AVP). Il participe à l'adaptation des logements privés à la perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap. L'objectif est de rompre avec l'isolement des personnes âgées et/ou en situation de handicap et de personnaliser les logements aux besoins de ce public face à la perte d'autonomie.

Pour finir, le Département s'implique pour l'accès et le relogement des personnes en situation de handicap sur le parc social. L'enjeu est de répondre à la problématique de l'inadaptation, la sur-occupation et l'insalubrité des logements actuels. Il soutient également la création et l'adaptation des logements locatifs sociaux pour répondre aux besoins des seniors en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap.



ACTION A

Transformer l'offre en prenant comme principe de base l'autodétermination des personnes accompagnées en ESMS

ACTION C

Accompagner la mise en place de l'accueil séquentiel dans les établissements pour personnes en situation de handicap

ACTION E

Accompagner le relogement des personnes en situation de handicap

ACTION G

Adapter le parc de logements locatifs sociaux aux besoins des seniors en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap

ACTION B

Promouvoir l'EHPAD à visée inclusive

ACTION D

Accompagner le développement de l'habitat inclusif

ACTION F

Adapter les logements privés à la perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap

Approfondir une démarche d'amélioration continue de la qualité au sein des établissements et des services

Le Département, soucieux de la qualité du service public rendu à l'usager souhaite développer et poursuivre des actions en faveur d'une amélioration continue de la qualité au sein des établissements et services.

Un renforcement du suivi, du contrôle et une évaluation des ESSMS (Établissements et services sociaux et médico-sociaux) seront menés à partir de la construction d'un plan de contrôle des SAD et d'une présentation du bilan annuel global des ESSMS au CDCA. En outre, une réflexion sera portée

quant à l'installation d'une cellule de vigilance élargie afin d'assurer le traitement des événements indésirables graves au sein des structures.

Le Conseil départemental, engagé au quotidien pour faire de la Haute-Garonne un territoire de l'alimentation saine, des circuits courts et d'une agriculture durable, souhaite permettre l'accès à une alimentation bio et locale aux résidents des établissements pour personnes âgées et/ou en situation de handicap.



ACTION A

Renforcer le suivi, le contrôle et l'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux

ACTION B

Assurer une qualité des repas en établissement et favoriser les circuits courts

AXE 4

SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DE L'AUTONOMIE DANS LEUR ACTIVITÉ QUOTIDIENNE

Le secteur de l'autonomie connait de grandes difficultés en matière de recrutement mais également dans l'exercice des missions par les professionnels. Plusieurs engagements et actions de l'axe 4 ont vocation à répondre à cette problématique.

ENGAGEMENT 1

Participer à l'attractivité des métiers de l'autonomie

Pour mettre en valeur les métiers et les formations de l'autonomie, plusieurs actions seront déployées. Une campagne de sensibilisation et de promotion aux métiers de l'autonomie sera menée en partenariat avec les missions locales et les collèges (forum métiers). Une réflexion sera également menée pour travailler sur les modalités pratiques de poursuite des actions de la Plateforme Autonomie 31 destinées aux personnes souhaitant découvrir et s'informer sur les métiers du grand âge et du handicap. Par ailleurs, un système de récompense

visant à reconnaître et à valoriser les professionnels du secteur de l'autonomie sera organisé (cérémonie des « trophées de l'autonomie »).

Enfin, le souhait du Conseil départemental est de permettre la fidélisation des intervenants à domicile et s'incarnera par la recherche d'un modèle de valorisation de l'ancienneté des aides à domicile.



ACTION A

Mettre en valeur les formations et les métiers de l'autonomie

ACTION B

Favoriser la fidélisation des intervenants à domicile

Améliorer les conditions et la qualité de vie au travail

En réponse aux problématiques évoquées lors des temps de concertation, à savoir l'isolement des professionnels ainsi que les difficultés de stationnement lors des interventions des aides à domicile, le Conseil départemental souhaite trouver des solutions opérationnelles. Des groupes de parole seront organisés et financés par le Département créant un espace de partage d'expériences soutenant et enrichissant pour les intervenants à domicile.

De surcroît, un dialogue sera initié avec les communes pour rechercher des solutions de stationnement pour les intervenants à domicile afin de faciliter leur activité.



ACTION A

Organiser et financer des groupes de parole

ACTION B

Faciliter le stationnement des intervenants des services d'aide à domicile

ENGAGEMENT 3

Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles pour une meilleure inclusion

Faire évoluer les pratiques professionnelles répond, d'une part, à la nécessité d'améliorer l'accompagnement proposé aux bénéficiaires, et d'autre part, de prendre en compte les conditions de travail des professionnels.

Le Conseil départemental souhaite **encourager** les pratiques organisationnelles innovantes, notamment le principe des **équipes autonomes** en les finançant par exemple dans le cadre des dotations complémentaires versées aux SAAD.

En outre, l'accent sera porté sur la valorisation d'interventions remarquables à domicile. L'objectif est de mettre en avant l'implication des professionnels dans des situations qui nécessitent des interventions particulièrement difficiles et complexes. Cette valorisation pourra faire l'objet d'un complément de salaire pour les professionnels impliqués, financé par le Conseil départemental.



ACTION A

Développer les équipes autonomes

ACTION B

Mieux reconnaître les interventions remarquables à domicile

AXE 5

RENFORCER L'ÉVALUATION DE L'ACTION DÉPARTEMENTALE PAR LES HAUT-GARONNAISES ET HAUT-GARONNAIS

L'axe 5 est consacré à l'évaluation des politiques publiques autonomie déclinées dans ce schéma. Gouvernance partenariale et instances consultatives et citoyennes seront à l'œuvre au travers des engagements suivants.

ENGAGEMENT 1

Installer et assurer un suivi opérationnel du schéma

Le Département souhaite engager une gouvernance du schéma avec ses partenaires. Pour ce faire, il présentera les actions du schéma aux gestionnaires et au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA). Un point d'étape dans l'avancement de ces actions sera réalisé avec ces partenaires à mi-schéma.

Dans cette même optique, l'Instance territoriale autonomie que le Conseil départemental a mise en place dans le cadre de ce schéma, avec nombre de partenaires institutionnels (Préfecture, ARS, Caisses de retraite, CAF...) se réunira au minimum une fois par an, permettant d'une part de rappeler la nécessaire participation de l'ensemble des acteurs institutionnels aux projets engagés et d'autre part d'effectuer des évaluations des actions tout au long de leur réalisation.



ACTION A

Coordonner le lancement et l'avancement des actions du schéma avec les partenaires

ACTION B

Animer la gouvernance des politiques autonomie avec les partenaires institutionnels

ENGAGEMENT 2

Organiser des instances permettant le « pouvoir d'agir »

Dans le cadre de ce nouveau schéma, le Département veut renforcer l'évaluation et le suivi de son action publique à partir d'instances participatives. Au cœur de ce schéma, l'approche inclusive sera notamment déclinée avec le déploiement d'un réseau d'acteurs engagés sur cette thématique en se fondant sur le travail d'ores et déjà engagé par le CDCA.

L'instauration des modalités de concertation participatives complémentaires se traduira notamment par l'organisation de comités usagers et de journées de concertation pour toutes et tous.



ACTION A

Déployer un réseau d'acteurs engagés dans l'approche inclusive fondé sur le CDCA

ACTION B

Instaurer des modalités de concertation supplémentaires, aussi bien avec les usagers qu'avec les habitants en général

CHIFFRES CLÉS EN HAUTE-GARONNE



138 834 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES D'UN DROIT OUVERT

en cours auprès de la MDPH en 2023



Département avec LA PLUS FORTE CROISSANCE

entre 2014 et 2020 en France



16 348 HABITANTS

supplémentaires/an entre 2014 et 2020



HORIZON 2028

+ 17 996 personne de 60 à 74 ans +25 499 personnes de plus de 75 ans

HORIZON 2050

+ 47 939 personnes de 60 et 74 ans +98 619 personnes de plus de 75 ans



33 910 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DE L'APA

en 2023



12 855 PLACES

dans 182 établissements spécialisés dans l'accueil

des PERSONNES ÂGÉES

(6 186 habilitées Aide Sociale)



2996 PLACES

dans 79 établissements et services ouverts pour l'accompagnement des personnes en

SITUATION DE HANDICAP

[2 996 habilitées Aide Sociale]



200 SERVICES À DOMICILE

dont 173 qui interviennent en mode prestataire



BUDGET AUTONOMIE

du Département :

420 377 348 € en 2023

